

# 35 heures, salaires et partage des richesses

EN ÉCONOMIE comme en toute chose, il y a des débats qui sont à la mode, et d'autres qui ne le sont pas. Celui sur le partage des richesses créées par les entreprises fait partie des controverses oubliées. Très en vogue tout au long des années 1970 et au début des années 1980, à l'époque où la mondialisation et la dérégulation n'avaient pas encore mis en cause ce que l'on appelait la politique des revenus, cette polémique est maintenant éteinte.

Le partage des richesses est, pourtant, l'une des clés pour comprendre les mutations présentes du capitalisme français. Et l'une des clés, aussi, pour cerner les enjeux de la nouvelle joute, passablement confuse, autour des 35 heures.

Pour qui écoute les arguments échangés par la gauche et par la

droite autour de la proposition de loi sur la réduction du temps de travail, le débat peut sembler obscur. Appuyés par la gauche, pour une fois rassemblée, les syndicats appellent à une grande journée d'action, samedi 5 février, pour la défense des 35 heures, de l'emploi et du pouvoir d'achat, malmenés par la politique de Jean-Pierre Raffarin.

A contrario, le gouvernement et les dirigeants de la majorité font valoir que les lois Aubry, en imposant aux Français de travailler moins et en générant des accords de modération salariale, ont eu un impact récessif sur les revenus. Dans la logique libérale, le desserrement de ces carcans aurait donc pour mérite de « libérer les énergies ». Qui faut-il croire ?

C'est précisément tout l'intérêt de cet ancien débat, un peu vite escamoté, sur le partage de la valeur ajoutée des entreprises. Il permet de cerner les évolutions sur une longue période et, donc, de disposer de repères pour s'orienter dans les polémiques du moment.

**Laurent Mauduit**

*Lire la suite page 18*



# Les 35 heures, les salaires et le partage des richesses

Suite de la première page

Quelles sont ces mutations sur longue période ? On sait qu'elles ont été marquées par une déformation historique du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits. En résumé, la part des richesses créées par les entreprises et revenant aux salaires est tombée de 70 % à 60 % dans le courant des années 1980. Et la part des profits a fait le chemin inverse, grimant de 30 % à 40 %. Depuis, à quelques petites variations près d'une année sur l'autre, le partage est resté à peu près le même, très favorable au capital, très défavorable au travail.

A cette évolution, il y a plusieurs explications. Le coup d'envoi de cette déformation, on le doit d'abord à la politique du franc fort et de la désindexation des salaires sur les prix, qui a été le socle de la politique économique française, aussi bien sous la gauche que sous la droite, depuis le tournant de la « rigueur », en 1982.

Les mutations que connaît le capitalisme européen, et notamment le capitalisme français, à partir des années 1990 viennent aussi conforter ces premiers effets de la désinflation compétitive. Au diable le capitalisme rhénan ! Vive le modèle anglo-saxon ! Durant cette période, toutes les grandes entreprises françaises copient, les unes après les autres, les mœurs financières anglo-saxonnes, celles de la *shareholder value* (profit pour l'actionnaire) ou des stock-options. L'instauration de ce capitalisme patrimonial favorise donc souvent les hauts cadres dirigeants et, bien évidemment, les actionnaires, qui deviennent les acteurs majeurs de ce nouveau jeu économique.

Pour ce qui est des salariés, la modération salariale reste le plus souvent la règle, d'autant plus que l'émergence de ce nouveau capitalisme va de pair avec une accélération de la dérégulation sociale.

Emplois précaires, stages divers, travail à temps partiel,

sous le coup de ces évolutions le marché du travail connaît le grand choc de la flexibilité et voit apparaître une nouvelle catégorie de travailleurs, les *working poor* (les travailleurs pauvres). Une statistique est particulièrement éclairante à cet égard : les bas salaires, c'est-à-dire les salaires inférieurs à deux tiers du salaire médian, représentaient 11,4 % des salaires totaux en 1983. Vingt ans plus tard, ce taux dépasse 16 %. C'est donc à l'aune de ces bouleversements considérables que l'on peut comprendre la situation présente. Qu'observe-t-on ? Pour l'essentiel, une prolongation, voire une accentuation, des tendances en question.

C'est particulièrement vrai dans le cas des entreprises. L'ajustement social de ces dernières années leur permet, globalement, de profiter d'une aisance financière, quels que soient les à-coups de

la conjoncture. Avec un taux de marge qui, selon l'Insee, avoisine 40,1 % en ce début d'année 2005, elles sont dans une situation très avantageuse. De cet argent, que font les entreprises ?

Les tendances des années 1990 sont plus que jamais à l'œuvre. Comme l'a récemment détaillé *Le Monde* (daté du 2 février), la priorité des entreprises va au versement de dividendes (199 milliards d'euros en 2004 pour les entreprises européennes, chiffre en hausse de 10 % sur l'année précédente) et au rachat d'actions. En clair, les grandes règles de fonctionnement de ce capitalisme patrimonial perdurent plus que jamais. Le capital profite d'abord... au capital. Sinon même à la rente.

Et dans le même temps, quelle est la situation des revenus salariaux ? La gauche fait valoir que le pouvoir d'achat des ménages est actuellement peu flamboyant :

tout juste devrait-il progresser de 0,5 %, selon l'Insee, au cours du premier semestre de 2005, après 1,2 % au second semestre de 2004.

Mais la vérité, c'est que le « juge de paix » en la matière, c'est encore et toujours ce fameux partage de la valeur ajoutée, que l'institut ne publie dans ses comptes nationaux qu'avec de longs mois de retard. Si des chiffres récents ne sont donc pas encore disponibles, tout laisse pourtant à penser que les temps sont plus que jamais fastes pour le capital et défavorables au travail.

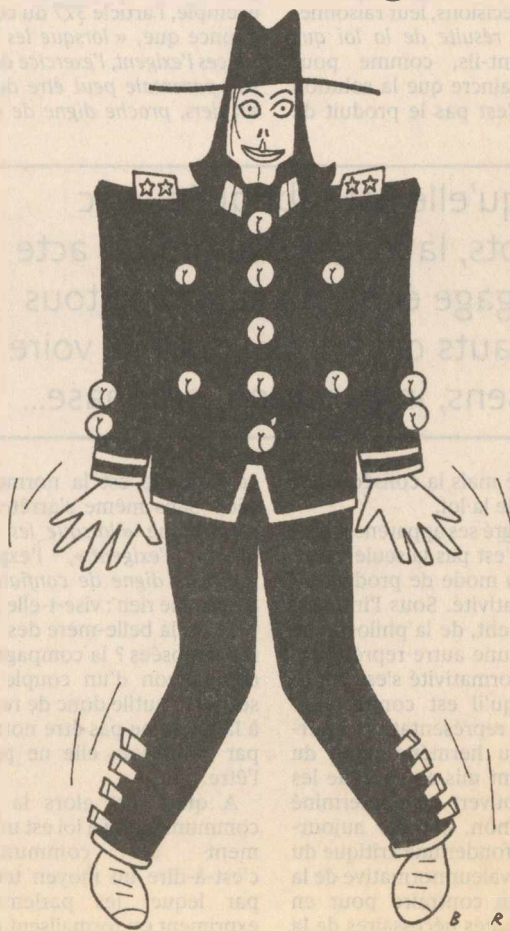
En clair, la réforme des 35 heures, si décriée par la droite, a évidemment accentué la modération salariale. Dans le cas des ouvriers, elle a même entraîné des pertes de pouvoir d'achat. Mais le gouvernement peut-il laisser accréditer l'idée que la remise en question des 35 heures pourrait libérer le pouvoir d'achat ? Peut-il même suggérer que travailler plus permettra de gagner plus ? Au regard des évolutions que connaît le capitalisme européen, ces thématiques sont propices à beaucoup de malentendus.

La posture de la gauche elle-même n'est pas exempte d'habiletés. Peut-elle prétendre qu'une politique sociale plus hardie pourrait contribuer à redonner du « grain à moudre » au monde du travail ? Le compromis entre le capital et le travail, qui a marqué les « trente glorieuses », est celui-là même qui a permis à la social-démocratie d'avoir longtemps le vent en poupe.

Le capitalisme patrimonial a balayé ce compromis. C'est d'ailleurs l'origine du malaise que la réforme des 35 heures a suscité dans les rangs mêmes des socialistes ou des Verts. Ne voulant pas revenir sur cette déformation du partage entre capital et travail, le gouvernement de Lionel Jospin a été contraint de compenser la réduction du temps de travail par de fortes mesures de flexibilité et de modération salariale.

Feignant d'oublier le malaise que la réforme a parfois provoqué en son sein, la gauche peut profiter du mécontentement social du moment, suscité par les réformes de la majorité. C'est de bonne guerre. Il lui reste néanmoins à inventer un nouveau modèle de partage.

## Blanc comme neige ? PAR BRITO



Laurent Mauduit

- Δείρω κίθετε του υ.

Ζαυνιά

αν ναι νά του στείλετε το  
κείμενο (αυτή γραφή θέματα  
αυνοήχι θα σου πείζει ότι  
θα του τη γλωσσώσω.

ΟΧΙ